

Schoelcher, le 01 AVR. 2022

**NOTE**

à Monsieur Le Préfet

**Objet : concession d'utilisation du domaine public maritime – câble sous-marin de télécommunication reliant Cuba à la Martinique et atterrissant sur la plage de Madiana à Schoelcher**

**PJ : dossier de demande, projet de convention.**

La société Orange a déposé un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) sur une portion du DPM depuis la plage de Madiana, commune de Schoelcher, pour un câble-sous marin de télécommunication allant jusqu'à Cuba.

Ce nouveau câble doit permettre d'accompagner la croissance numérique de Cuba tout en confirmant la position centrale de la Martinique en tant que hub numérique, déjà raccordée pour de nombreux câbles, et de sécuriser davantage le trafic numérique dans la région.

Le projet présenté par société Orange concerne :

- le DPM naturel à terre sur une portion de la plage de Madiana depuis le point d'atterrage existant vers la limite du rivage pour accueillir la partie du câble enterrée et les équipements annexes du câble (électrodes) ;
- le DPM naturel en mer, depuis la limite du rivage jusqu'à la limites des eaux territoriales françaises pour la partie sous-marine ;

La Direction de la Mer (DM) en qualité de gestionnaire du DPM naturel « mouillé », et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) en qualité de gestionnaire du DPM naturel « sec » proposent de délivrer une convention de concession du DPM entre l'État et la société Orange.


Conformément à l'article R. 2124-6 du Code général de la propriété des personnes publiques, je vous propose d'accorder ces concessions et vous transmets donc le dossier de demande de concession d'utilisation du DPM accompagné du projet de convention.

Préalablement à son approbation, ce projet fera l'objet d'une enquête publique commune menée par la DM et la DEAL au titre de la concession d'utilisation du domaine public maritime. La note ainsi que le projet de convention transmis seront intégrés dans le dossier d'enquête publique.

La Directrice Adjointe de l'Environnement  
de l'Aménagement et du logement

  
Stéphanie DEPOORTER



  
Le Directeur de la mer

Nicolas LE BIANIC